



CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL LOIRE HAUTE-LOIRE

- Article 1 – Conditions de participation :

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT en possession de leur licence traditionnelle validée suivant *l'article 1, chapitre 1 du TITRE I des règlements fédéraux*. Si cette condition n'est pas respectée, l'accès à la compétition leur sera refusé.

- Article 2 – Inscriptions :

- 2.1 - Pour les joueurs évoluant en National ou Régional respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral et régional.
- 2.2 - Pour les joueurs évoluant en départemental les inscriptions seront closes 10 jours avant la compétition. Les inscriptions nouvelles, ou réinscription en cas d'élimination sont possibles à chaque tour.
- 2.3 - Les inscriptions se font uniquement par **l'espace «Mon club»** par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer. Il n'est pas possible d'annuler une inscription sous SPID. En cas d'annulation, il faut prévenir par mail adressé à : simon.garnier2552@gmail.com ,
- 2.4 - Les inscriptions entre chaque tour sont toujours possibles mais au moins 10 jours avant le tour.
- 2.5 - Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mail adressé à : simon.garnier2552@gmail.com et **feront foi en cas de litiges** (absence ou oubli sur la liste par exemple).
- 2.6 – Placement des joueurs :
 - 2.5.1) *Pour le premier tour, les joueurs sont classés suivant les points « licence », si égalité, un tirage au sort est effectué.*
 - Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour de la poule, s'ils sont deux, et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus.
 - 2.5.2) *Pour les tours suivants c'est le résultat du tour précédent qui est pris en compte. En cas d'égalité les critères du 2.5.1 sont pris en compte.*
- 2.7 - Une liste exhaustive des tableaux sera diffusée le lundi de la semaine de la compétition, cela pour une vérification par les clubs. **En cas d'oubli ou d'erreur la responsabilité des clubs sera engagée.**
- 2.8 - La liste définitive sera diffusée au juge-arbitre et sur le site, le jeudi précédant la compétition, aucune inscription sur place ne sera possible même en cas de tableau incomplet.
- 2.9 - Pour les tours suivants, les nouveaux inscrits démarrent dans la plus basse division (en fin de liste), ils sont départagés en prenant les critères énoncés pour le 1^{er} tour.
- 2.10 - A condition d'être inscrit dès le 1^o tour : Les classés de 1 300 points et plus (s'ils ne sont pas qualifiés à l'échelon Régional ou National) démarrent en D1, les classés de moins 1300 points démarrent en D2.

- Article 3 – Retard :

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point **mais** il peut disputer les parties lui restant à faire.

- **Article 4 – Déroulement des parties :**

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

- **Article 5 – Matériel et tenue :**

- 4.1 - Les balles agréées, en plastique, seront fournies par les compétiteurs.
- 4.2 - La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

- **Article 6 – Refus d'arbitrer :**

Le (la) joueur (se) est rétrogradé (e) dans la division inférieure et pénalisé (e) financièrement.

- **Article 7 – Catégories :**

Les catégories seniors à benjamins seront en compétition, uniquement dans les tableaux suivants :

- 5.1 - plus de 18 ans,
- 5.2 - moins de 18 ans,
- 5.3 - moins de 15 ans,
- 5.4 - moins de 13 ans,
- 5.5 - moins de 11 ans.

- **Article 8– Nombre de tours et décompte des points :**

- 6.1 - Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.
- 6.2 - A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. A l'issue des 4 tours, les résultats servent à qualifier les meilleurs pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes seniors et jeunes. Pour plus d'informations, se référer aux règlements régionaux. **Les montants du Comité seront intégrés à la R1 Zone Ouest (avec l'Allier, le Cantal, le Puy de Dôme et le Rhône).**

- **Article 9 – Catégories « Féminines » :**

Dans toutes les catégories féminines, les compétitions seront adaptées au nombre de joueuses inscrites. La formule de compétition pourra varier d'un tour à l'autre en fonction du nombre de participantes.

- **Article 10 – Catégories « Masculines » :**

- 8.1 - Règle générale :
A l'issue des poules, le 1^{er} est directement placé dans le tableau OK, le 2^{ème} et le 3^{ème} disputent un barrage et le vainqueur intègre le tableau OK et le perdant le tableau KO. Le 4^{ème} intègre le tableau KO.
Lorsqu'il y a une poule de 5 (et d'autres poules de 4) avec tableau final, le 5^{ème} ne participe pas au tableau final il est classé dernier.
Lorsqu'il y a une poule de 6, il n'y a jamais de tableau final, c'est le classement de la poule qui est pris en compte.
- 8.2 - Pour le tableau des plus de 18 ans:
 - 8.2.1) Départementale 1 et 2 : 4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK KO classement intégral
 - 8.2.2) Départementale 3: Suivant le nombre de joueurs inscrits application de la règle suivante pour le placement des joueurs :

- 1 à 2 joueurs : Les intégrer à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5èmes de poule ne disputent pas le tableau final et prennent la dernière place dans le classement).
- 3 à 6 joueurs : créer **1 poule** avec classement intégral sans tableau ensuite.
- 7 à 10 joueurs : **2 Poules de 3,4 ou 5** joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs maxi .
- 11 joueurs : créer **1 poule de 5 et une de 6** avec classement intégral sans tableau ensuite
- 12 à 20 joueurs : **4 poules de 3 ou 4 ou 5** joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.
- 21 à 23 joueurs : **4 poules de 5 ou 6** joueurs avec classement intégral sans tableau ensuite
- 24 à 40 joueurs : **8 poules de 3 ou 4 ou 5** joueurs puis 2 tableaux classement intégral de 16 joueurs maxi. Lorsqu'il y a 8 poules le tableau est divisé en 2 groupes. Pour le groupe 1 : poules 1, 4, 5 et 8 et pour le groupe 2 : poules 2, 3, 6 et 7
- 8.3 - Pour les autres catégories (les jeunes) idem que 8.2 en limitant le classement intégral pour les places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 côté KO.

- **Article 11 – Constitution des poules :**

Les poules sont constituées selon la formule du « serpent aménagé ».

- **Article 12 – Montées en divisions supérieures :**

- 10.1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.
- 10.2 - Montées en régionale :
 - 10.2.1 - Pour le tour 1 messieurs et dames, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.
 - 10.2.2 - Pour les autres tours messieurs et dames, un quota de montants est fixé par la Ligue, en fonction des inscrits de chaque comité (**1 montant par catégorie cette saison**).
- 10.3 - Montées entre divisions départementales :
- Les montées et descentes entre chaque division sont fonction des descentes de régional.

- **Article 13 – Forfaits :**

Tout forfait implique une descente de division.

Un joueur ne sera excusé, que si le Comité est prévenu de son absence par courrier électronique reçu au plus tard le vendredi précédant la compétition jusqu'à 12h00 (heure du courriel faisant foi).

La seule adresse valide pour les envois de courriels est simon.garnier2552@gmail.com

| <i>Critérium Fédéral</i> | |
|--|--|
| Forfait prévenu avant le vendredi 12h précédant la compétition | Descente d'une division + Pas de pénalité |
| Forfait prévenu (après le vendredi midi) | Descente d'une division + 10 € de pénalité |
| Forfait non excusé | 20€ d'amende + descente d'une division |
| 2 ^{ème} forfait non excusé | 30€ d'amende + descente d'une division |
| Forfait non prévenu au dernier tour | Descente d'une division + 50 € |